

SOCIEDADE DO CONHECIMENTO E CONTROLE DA INFORMAÇÃO E DA COMUNICAÇÃO

Armand Mattelart

Ce que je me propose de faire, c'est d'abord, afin d'échapper à la pression du présent, de débiter cette conférence inaugurale en remettant en mémoire un moment-clé du cheminement des utopies sociales basées sur le pouvoir des moyens de production et de transmission de la connaissance à créer un monde plus humain. Je retracerai ensuite la genèse sociopolitique des notions de "société de l'information" et de « société globale de l'information » auxquelles l'on tend à opposer, à tort ou à raison, la notion de « société de connaissance ». Cette genèse est indissociable de l'évolution des doctrines et des pratiques de la construction des hégémonies. Je terminerai en identifiant quelques-uns des foyers de tensions autour desquels s'affrontent des projets contrastés de construction d'un ordre techno-informationnel à l'échelle planétaire. Cette question est particulièrement d'actualité puisque cet « Encontro » se trouve en plein milieu entre deux conférences mondiales qui, d'une façon ou d'une autre, touche au contrôle de l'information et de la communication. À savoir, la Conférence générale de l'Unesco sur la

diversité des expressions culturelles qui a eu lieu en octobre de cette année 2005 et la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information qui se déroule à la mi-novembre à Tunis. Sans oublier la Conférence ministérielle de l'OMC sur la libéralisation du commerce des services, qui se tient à Hongkong en décembre.

Une « cité mondiale » : de l'utopie à la techno-utopie

La croyance utopique en une société mondiale construite grâce au partage des connaissances et à l'accès universel au savoir est présente dès les premiers pas de la formalisation scientifique des concepts de « document » et de « documentation », c'est-à-dire bien avant que ne se définisse la notion cybernétique d'« information ». Elle coïncide avec deux naissances : celle d'une discipline que l'on connaît aujourd'hui comme « science de l'information » et celle de la notion de « mondialisme ».

En 1895, deux avocats pacifistes belges, Henri La Fontaine et Paul Otlet, fondent à Bruxelles l'Institut international de bibliographie. Leur projet est de constituer le « Livre universel du savoir », une vaste « encyclopédie documentaire embrassant l'univers », qui serait le fondement d'une « Cité mondiale », garante de la paix dans le monde. Otlet, en particulier, travaille la notion de « document » qui ne se limite pas aux textes mais embrasse les images et les « objets eux-mêmes ». Il normalise la fiche qui permet

de le classer dans les fichiers des bibliothèques. Dès 1908, le mot de « réseau » apparaît à l'occasion de la Conférence internationale de bibliographie et de documentation organisée à Bruxelles : « Les résultats de la coopération universelle doivent être mis à la plus large disposition de tous. C'est pourquoi l'organisation doit couvrir tous les pays d'un vaste réseau de services de documentation, établis dans tous les grands centres, par des groupes autonomes (associations ou administrations, institutions officielles ou privées), adhérant à un plan d'ensemble et le réalisant, selon les méthodes unifiées ». Otlet définit le livre comme un « livre-machine » : un instrument d'abstraction, une force intellectuelle, « accumulateur d'énergie », intensificateur de la puissance de l'humain, à l'image de la vapeur, de l'électricité et de la poudre. Dans son livre-testament, *Traité de documentation. Le livre sur le livre* (1934), Otlet anticipe le réseau des réseaux. Il imagine l'architecture du « réseau universel d'information et de documentation » : un réseau qui relie centres producteurs, distributeurs, utilisateurs, de toute spécialisation et de tout lieu. La télé-consultation de la grande bibliothèque, grand livre universel, se fait par les technologies de l'image relayées par le téléphone et le télégraphe. Ce projet d'établissement d'un « cerveau du monde » va, chez Otlet, de pair avec une vision « mondialiste », ancrée dans l'idée et l'idéal de la solidarité. C'est le terme que le juriste belge utilise et que, en fait, il popularise, parce qu'il estime que la notion d'internationalisation connote trop les rapports entre

Etats-nations. Cette vision mondialiste le porte même à proposer en 1919 à la Société des nations (SDN) d'intégrer à la gestion solidaire des affaires mondiales les représentants de la société civile organisée en associations. Aux Etats-Unis, le philosophe John Dewey lance la même idée. Propositions restées, on le sait, lettre morte. La Société des nations se montrant même incapable de rassembler tous les Etats.

Il faut rappeler que vers la fin du 19^{ème} siècle, la croyance dans les potentialités libératrices de l'énergie et de la transmission électriques enflamme les imaginaires sociaux des réseaux. Les géographes anarchistes, tel le révolutionnaire russe Piotr Kropotkin, critique acerbe des effets déprédateurs de l'industrialisme, voient dans le maillage des réseaux électriques le départ de l'ère néotechnique. Secouant les lourdeurs de l'ère paléotechnique, caractérisée par la mécanique, les concentrations et les empires, cette nouvelle étape de l'histoire de l'humanité va, selon eux, faire émerger une société horizontale et transparente, faire revivre la « communauté ». Déconcentration et décentralisation: la fluidité électrique ouvrirait l'âge de la réconciliation entre la ville et la campagne, le travail et le loisir, le cerveau et les mains. Tous traits de la division du travail qui empêchent la naissance de l'individu polytechnique, de cette éducation et de ce savoir intégral dont rêvaient déjà les premiers utopistes du socialisme, comme Charles Fourier, et dont Marx a fait l'horizon du projet de société

communiste. Anticipation de ce monde du partage et de la fluidité des échanges sociaux, les « universités d'été » qui accompagnent les grandes expositions universelles, ces enclaves pacifiques dans un monde en proie aux guerres. Plus particulièrement à l'exposition de 1900 à Paris, les géographes, les pionniers des sciences sociales et les spécialistes de la documentation partagent leurs connaissances avec le grand public.

Un demi-siècle plus tard, l'écrivain argentin Jorge Luis Borges, dans ses *Otras Inquisiciones*, moquera l'initiative de l'Institut international de bibliographie et y verra une de ces nombreuses expressions de ces « imaginations arbitraires » qui ont motivé la quête de la bibliothèque universelle qui voulait résoudre le chaos des savoirs en classant l'univers. Et pourtant, cette création est l'œuvre de visionnaires. Et c'est ainsi que le reconnaissent les spécialistes des sciences de l'information et de la documentation qui voient dans l'œuvre de Paul Otlet, un des fondateurs de leur discipline.

Techniquement, aujourd'hui, on n'a jamais été aussi près de la possibilité de réalisation du rêve d' Otlet et des précurseurs du mondialisme solidaire. Mais la distance reste grande entre les capacités virtuelles de l'outil technique et la faisabilité géo-politico-économique de sa mobilisation au service de la lutte contre les inégalités sociales. Les affrontements pour le contrôle des macro-usages des dispositifs communicationnels, l'hégémonie sur les normes

et les systèmes sont récurrents dans la généalogie des modes d'implantation sociale des technologies de communication à distance.

«Notre mission est d'organiser l'information du monde et de la rendre universellement accessible et utile ». C'est ainsi que la firme Google a annoncé en décembre 2004 son méga-projet d'une nouvelle bibliothèque d'Alexandrie en numérisant les fonds de quelques-unes des plus grandes bibliothèques du monde anglo-saxon et en les mettant gratuitement en ligne.

C'est ici qu'il convient de rappeler l'avertissement que faisaient déjà en 1978 les Français Simon Nora et Alain Minc dans un rapport officiel, devenu un classique sur l'«informatisation de la société», à propos du risque de l'hégémonie d'un seul modèle de structuration des connaissances par quelques grandes sociétés transnationales : "Laisser à d'autres, c'est-à-dire à ces dernières, le soin d'organiser la 'mémoire collective' en se contentant d'y puiser, équivaut à accepter une aliénation culturelle."

La concentration croissante de l'édition scientifique au niveau mondial, le poids des critères de la légitimité scientifique, définis par la « scientométrie », cette discipline qui dénombre à des fins de classement les occurrences de citations d'articles et d'ouvrages ne peut que convier à la prudence. D'autant plus que le marché inégal des sciences se conjugue avec un « marché aux langues », tout aussi peu égal, qui contribue à consacrer l'anglo-américain comme langue de la globalisation.

L'appellation ambiguë de « Société de l'information »

L'histoire de l'idée et de la notion de « société de l'information » est sinueuse et chargée d'ambiguïtés. Celle, plus récente, de « société globale de l'information », étrennée en 1995 par les sept pays les plus industrialisés (G7), ne l'est guère moins. C'est une histoire de longue durée qui commence au dix-septième siècle avec le programme de la science expérimentale et son culte de la raison incarnée dans la mathématique et la norme, le chiffrable et le mesurable. C'est une histoire de durée moyenne qu'inaugure la deuxième guerre mondiale. C'est, enfin, une histoire à courte échéance, la temporalité qu'impose depuis deux décennies le nouveau régime d'historicité que les historiens dénomment « présentisme », dominée par l'omniprésence et l'omniscience du présent, du court terme, amnésique. Le chercheur britannique Nicholas Garnham a raison de nous le rappeler dans sa lecture critique de la littérature sur la « société des réseaux : «Comme Braudel nous l'a rappelé au sujet de la flexibilité du capital dans un espace de flux, les réponses ont davantage de chances de se trouver inscrites dans la longue durée du développement capitaliste que sur les autoroutes de l'information ».

Mon propos n'est évidemment pas de revenir ici sur l'histoire de longue durée de l'idée d'une société guidée par l'« information », apparue bien avant que naisse le concept. Je me contenterai ici de mettre en évidence ce que la pensée contemporaine doit à la période qu'ouvre la seconde guerre mondiale. Première phase : les années cinquante-soixante. Sur la toile de fond de l'affrontement bipolaire Est/Ouest s'ébauchent, au sein de l'establishment sociologique des Etats-Unis, les prémisses théoriques sur la « société post-industrielle », tour à tour dénommée, « société post-historique », « post-capitaliste », « technétronique », etc. Se met en place un discours d'accompagnement sur la société future, orientée par le primat de la science et de la technique, fondamentalement informationnelle : le discours des "fins". Discours militant s'il en est : fin de l'idéologie, fin du politique, fin des classes et de leurs affrontements, fin de l'intellectualité contestataire, et donc de l'engagement, au profit de la légitimation de la figure de l'intellectuel positif, orienté vers la prise de décisions. La thèse des fins fait alors jeu avec celle de la "société managériale". A travers la prise en mains de la société par les *organisation men*, on assisterait à la convergence des deux grands systèmes politiques antagonistes vers le régime de la technocratie. La rationalité managériale devient la version technique du politique. Le concept matrice de cette idéologie qui n'avoue pas son nom, c'est celui d'information. Dès sa mise en circulation dans les sciences sociales, toute une tradition de pensée

critique, philosophique et historique, en a dévoilé les présupposés et pointé les effets de sens incontrôlés que nourrit la confusion entre ce dernier et celui de savoir. L'information est l'affaire de l'ingénieur. Son problème est de trouver le codage le plus performant (vitesse et coût) afin de transmettre un message télégraphique d'un émetteur à un destinataire. Seul le canal importe. La production du sens n'est pas au programme. L'information est coupée de la culture et de la mémoire. Sa valeur est essentiellement déterminée par le temps. Elle « court après l'actuel », comme disait l'historien Fernand Braudel. La forme de temporalité qu'elle implique tranche sur le temps d'élaboration du savoir. Le schéma mécanique du processus de communication qu'elle inspire, est consubstantiel à la représentation linéaire et diffusionniste du progrès. L'innovation se diffuse du haut vers le bas, du centre vers les périphéries. Cette perspective instrumentale explique dans la pratique pourquoi aujourd'hui un organisme technique comme l'Union internationale des télécommunications peut être promu amphitryon d'une conférence sur le devenir de la dite société de l'information et de ses réseaux planétaires, et pourquoi l'Organisation mondiale du commerce peut classer la « culture » sous la nomenclature des « services » et revendiquer des prérogatives à son égard. Elle permet également de saisir les raisons pour lesquelles la « société de l'information », en tant que paradigme de l'avenir post-industriel, fait jeu avec l'idéologie de la connectivité.

Tournant des années soixante et soixante-dix : le grand public se socialise au nouvel univers technique à travers les best-sellers sur les scénarios prospectifs qui illustrent la "révolution des communications", slogan forgé dans la foulée du cliché du « Village global ». Les promesses d'une nouvelle société libérée des pesanteurs de l'ère industrielle sont censées amortir le "choc du futur" et susciter auprès du grand public le désir du nouvel âge. Messages ressassés : crépuscule des vieilles idéologies rigides et des étiquettes gauche/droite qui ont marqué l'industrialisme, caducité de l'opposition riches/pauvres au profit du face à face entre les "modernes" et les "archaïques" dans une société où les médias se démassifient et où l'Etat-nation devient un "dangereux anachronisme". Thèse qui rencontre le discours des théoriciens du management qui font valoir l'irrationalité de l'Etat-nation dans un monde façonné par des technologies qui se moquent des frontières et s'en remettent aux entreprises globales pour construire ce qu'ils dénomment déjà la "société de la connaissance" la « knowledge society ».

Les géopoliticiens étatsuniens, quant à eux, exposent noir sur blanc les présupposés du nouvel ordre mondial qu'annonce la convergence des technologies de l'information et de la communication, socle d'une nouvelle société dénommée technétronique. Les voici : la planète est en train de devenir une "société globale"; mais, jusqu'à présent le seul pays qui, par son

pouvoir d'irradiation planétaire, mérite le nom de société globale est constitué par les Etats-Unis. Grâce à la maturité de ses réseaux d'information et de communication, cette société est devenue le phare qui montre la voie aux autres nations. Ses industries de la culture et de l'information sont les vecteurs d'un nouvel universalisme. Elles proposent des modèles de vie et d'organisation à imiter. La société globale sera donc l'extrapolation de l'archétype né aux Etats-Unis. De même que l'âge de l'idéologie s'estompe, le temps est révolu de l'âge de l'impérialisme. La "diplomatie des réseaux" va remplacer "la diplomatie de la canonnière". Une thèse qui annonce la doctrine du *soft power* des années d'après la chute du mur de Berlin.

Années soixante-dix : Le discours sur la société future devient performatif. Il escorte des politiques publiques. La crise révélée par le premier choc pétrolier et l'inadéquation du système monétaire international (désignée également comme crise du dollar, pivot du dispositif) mis en place à Bretton-Woods en 1944 installe les technologies de l'information au cœur de la réflexion des grands Etats industriels sur les stratégies pour en sortir. La crise est diagnostiquée comme une crise du modèle de croissance et de gouvernabilité des démocraties occidentales. Une « crise de civilisation », dit le rapport emblématique sur *L'Informatisation de la société* (1978), que je citais en préambule. En clair, la crise indique l'épuisement du mode d'accumulation du capital et des mécanismes de la formation de la volonté générale, tant au niveau national

qu'international. Un diagnostic alarmiste qui chapeaute le fameux rapport de la Commission trilatérale en 1976, état-major de crise informel de la triade industriel. C'est l'époque où les relations entre les pays capitalistes dominants prennent un tour nouveau. Ces relations s'institutionnalisent au sein le club des pays riches (G5, puis G7 et G8). Se met en place le projet de restructuration de l'ordre économique mondial : pratique des sommets annuels dans un des pays du groupe, dogmes monétaristes du credo néolibéral de la globalisation. En un mot, aller chaque fois plus avant dans la libération des échanges, des mouvements de capitaux, l'équilibre budgétaire et les ajustements structurels, la flexibilité des entreprises et la fluidité des réseaux planétaires. Les notions d'âge et de société de l'information s'épaulent mutuellement et prennent langue à l'OCDE et à la Communauté européenne dès la seconde moitié de la décennie qui formulent des programmes d'action et de recherche. L'OCDE confectionne une grille d'analyse en vue de classer ses pays membres sur l'échelle qui mène à ladite société de l'information qui devient le nouveau paramètre de ladite « modernisation ».

De l'autre côté de la ligne de démarcation Nord/Sud, la prise de conscience de l'importance que va prendre les flux d'information et de communication dans l'ordonnement du monde va susciter les revendications d'un Nouvel ordre mondial de l'information et de la communication (NOMIC) de la part du Mouvement des Pays Non-Alignés qui plaide par ailleurs pour un nouvel ordre économique.

L'UNESCO est le principal lieu où s'exprimera cette volonté. Le rapport MacBride cristallise les premières analyses sur l'échange inégal et avancent des réponses sur la question de la démocratisation de la communication. Il assied l'idée de « droit à la communication ». Le Brésil de la dictature est un des rares pays du Sud à parier ouvertement sur l'informatisation pour conquérir son indépendance technologique. Un pas de plus dans une stratégie qui a commencé avec la mise en place d'un système national de télévision sous le signe de la devise « communiquer, c'est intégrer ».

Années quatre-vingt. Les processus de déréglementation et de privatisation délégitiment l'idée de politique publique. Ils déstabilisent la base des systèmes nationaux des télécommunications. 1984-1985 sont des années-pivot.. L'onde de choc de ces processus se propage des Etats-Unis au reste du monde. Ces processus ont leur parallèle dans le système financier, premier à pouvoir se prévaloir d'avoir une envergure globale. À la base de l'idée du retrait de l'idée de l'intérêt public, une philosophie de l'autorégulation : le vieux schéma de la "main invisible" d'Adam Smith. L'individu s'émancipe en poursuivant ses fins personnelles. La réalisation de l'intérêt général ne relève pas de la volonté et de l'intelligence exprimées à travers les actions humaines, mais du marché érigé en lieu "providentiel". L'ordre ainsi régulé transcende l'entendement. Souverain dans sa fonction de "consommateur", l'individu en est réduit à faire l'expérience de sa finitude face à

l'histoire puisqu'il n' y participe que de façon involontaire et inconsciente. Ainsi se complète le brouillage des enjeux de pouvoir qu'implique la réorganisation de l'ordre mondial qui avait commencé sous le signe du "Village global", comme façon de nier les différenciations entre sociétés et la perdurance de rapports de force et de l'intérêt collectif.

Dernière décennie du siècle. Avec la fin de la guerre froide et l'essor d'Internet, comme réseau d'accès public, les technologies de l'information et de la communication se trouvent ouvertement convoquées par les doctrines sur la construction de l'hégémonie mondiale. Le mot d'ordre de l'élargissement pacifique de la dite communauté internationale par intégration de plus en plus de pays à la *global democratic marketplace* implique, d'une part, de mettre à profit l'accumulation des investissements symboliques réalisée à travers le monde depuis la fin de la seconde guerre mondiale par les vecteurs de la culture de masse et autres signes de l'*american way of life*. Elle suppose, d'autre part, de maximiser les ressources démultiplicatrices du réseau des réseaux. De là l'impératif catégorique, pour l'hyperpuissance solitaire, de perpétuer sa *global information dominance*, l'hégémonie réticulaire. L'hégémonie culturelle se confond avec l'exercice du *softpower*, le pouvoir de séduction et le retrait des stratégies recourant à la force et à la contrainte. Ce dont il s'agit, c'est de contrôler l'agenda des priorités de telle façon qu'elles s'imposent naturellement aux autres pays. Les

amener à désirer et accepter des normes et des institutions conformes aux intérêts de l'hyperpuissance.

L'autre versant de la doctrine de *la global information dominance* : la sécurité et la défense. Le dyptique *netwar* et *cyberwar* exprime les deux composantes de ladite « guerre de la connaissance », la « noopolitique ». Un néologisme dérivé de la notion de noosphère forgée par le père jésuite Teilhard de Chardin, paléontologue dont la pensée sur la planétisation a inspiré dès le début des années soixante la pensée de Mc Luhan sur l'avènement du « village global ». La *netwar* se fait contre les nouveaux ennemis qui recourent aux réseaux : les cartels de la drogue, les activistes, les terroristes, etc. La *cyberwar* s'applique aux nouvelles formes de la guerre rendues possibles grâce à la maîtrise aux technologies de l'intelligence, de la surveillance et de la reconnaissance. La doctrine de *l'information dominance* va justifier pendant la première guerre du Golfe et dans les conflits en ex-Yougoslavie le mythe de la guerre propre, avec ses interventions chirurgicales et les dommages collatéraux.

Par ailleurs, dans un contexte de rivalités, mais aussi de connivences, entre l'Union européenne et les Etats-Unis, l'arrivée du réseau des réseaux précipite les grands projets d'infrastructures planétaires. Quelques repères. En 1995, lors du Sommet de Bruxelles, le G7 se réunit pour la première fois pour traiter du problème de la "Société globale de l'information" (c'est là que prend corps la notion) en présence de représentants de l'industrie informatique et aérospatiale.

Pas de représentants de la société civile organisée. Al Gore, alors viceprésident de Estados Unidos, parle d'un "Nouvel ordre mondial de l'informacion". Un ordre qu'il a fait miroiter l'année précédente depuis Buenos Aires lors d'une conférence plénière de l'Union internationale des télécommunications sur telecoms et développement en annonçant au monde le projet d'autoroutes globales de l'information (*Global Information Infrastructure*), extrapolation au niveau planétaire du projet domestique américain. En juillet 2000, le G-8 réuni à Okinawa, proclame une "Charte sur la société globale de l'information". Cette charte est le premier document où est reconnue officiellement l'existence d'une "fracture digitale". Au sommet de Bruxelles, aucune référence au thème des inégalités.

La bulle discursive sur les paradis réticulaires se conjugue pendant toutes ces années avec la bulle spéculative. La première en porte-à-faux avec les réalités du techno-apartheid, la seconde, avec l'économie réelle. La montée en première ligne du capital financier scande l'escalade des concentrations, en même temps que la multiplication des faillites, des fraudes comptables et des scandales financiers, l'éclatement des bulles respectives.

Les attentats du 11 septembre 2001 ont infligé un sérieux démenti aux mythes de la "révolution de l'information" dont le public a été abreuvé dans les deux dernières décennies. Crise de la croyance dans le "tout technologique", cette foi exagérée dans les dispositifs orwelliens d'intelligence électroniques civils et militaires à

contrôler les flux de la planète. Crise de la représentation d'une globalisation régie par la seule ressource immatérielle et redécouverte des enjeux géopolitiques à long terme liés au contrôle de l'approvisionnement énergétique. Perte de crédibilité du leitmotiv de la fin de l'Etat-nation, thèse indissociable de l'essor des technoutopies que partagent aussi bien les idéologues de la globalisation néo-libérale que les tenants du post-modernisme. Crise de l'idéologie de la fin des idéologies qui s'est dissoute dans le messianisme teinté d'esprit religieux du camp de la guerre. Crise de la doctrine du *soft power* et retour des versions *hard* du pouvoir et de la contrainte. Le nouveau modèle d'empire articule clairement l'usage de la force et l'hégémonie sur les mécanismes économiques et financiers. La violence est désormais partie essentielle de la mise en place du projet économique global, mieux de la « mise en forme du monde » (*shaping the world*). Leur instrument commun : la maîtrise du temps électronique, l'observation et le ciblage en temps réel. *Timely knowledge flow* : la devise de la nouvelle doctrine militaire sur la *network-centric war* depuis la guerre d'Afghanistan est aussi celle des stratégies de l'économie.

Au niveau de la gestion du corps social, l'obsession institutionnelle pour la sécurité depuis 2001 a une incidence directe sur le façonnement des macro-usages des systèmes informationnels. Non seulement dans l'implantation des technologies à des fins de surveillance dans les transports et autres lieux publics mais dans la

circulation des idées. Le mouvement de défense des libertés civiles aux Etats-Unis l'a bien compris qui a protesté contre le Patriot Act et autres législations adoptées au lendemain des attentats qui autorisent la traque au profil des lecteurs dans les bibliothèques. Plus globalement, le resserrement des institutions autour de l'objectif de la sécurité nationale tend à réactiver les vieux schémas de coopération du complexe militaro-industriel entre la recherche universitaire, l'industrie et les organismes de renseignement militaire et civil. Comme au temps de l'invention d'Internet ! La DARPA redevient un épicode de construction du système intégré des réseaux de banques de données. Le maître d'œuvre, cette fois, n'en est plus seulement le Pentagone, créé en 1947, mais le tout nouveau ministère le Homeland Security, créé en 2002. L'onde de choc mondiale de l'impératif sécuritaire signifie aussi l'avènement d'un mode global de gouvernance par la peur et l'angoisse. Preuve en est l'adoption, au grand dam des défenseurs des droits humains, des législations antiterroristes à la suite des attentats dans les grands pays industriels.

Au début des années quatre-vingt-dix, le philosophe Gilles Deleuze pouvait encore prendre appui exclusivement sur le modèle flexible et ouvert de la gestion managériale de l'entreprise post-fordiste pour forger son concept de « société de contrôle », appelé à succéder à l'archétype disciplinaire ou panoptique théorisé par Michel Foucault. La dite « global war » contre le terrorisme a révélé que le

« paradigme sécuritaire », nouvelle version du panoptique, revenait en force dans les nouveaux modes de gestion des sociétés. Ce qui s'est modifié en ce début de siècle, c'est le fragile équilibre démocratique entre ce que le philosophe Paul Ricoeur appelle la forme et la force, entre la règle et l'exception, entre le consentement et la contrainte, la solidarité et l'égoïsme, la confiance et la méfiance, la possibilité et la liberté d'action, la légitimité et l'efficacité, la transparence et le secret.

Quelle connaissance? Quels producteurs de connaissance?

Une nouvelle configuration d'acteurs sociaux et professionnels, au niveau national comme à l'international, a commencé à prendre de la distance par rapport aux dynamiques dominantes et à se réapproprier la question des technologies de l'information et de la communication. En témoignent non seulement l'évolution des problématiques débattues dans les forums sociaux mais aussi dans les lieux institutionnels comme le Sommet mondial sur la société de l'information ou les réunions préparatoires à la Convention sur la diversité culturelle. Les problématiques des politiques publiques laissées en friche depuis la publication du rapport MacBride en 1980 reviennent en force. Le choc entre projets contrastés a mis en évidence que la construction des macro-usages sociaux des technologies s'inscrit forcément dans un champ de forces politiques

dont on ne peut s'abstraire. Et qu'à ce titre, elle est aussi l'affaire des citoyens. En mettant sur le tapis la question de la finalité de l'innovation technologique, des modèles de développement associés à la poussée des technologies et du monopole de la gouvernance du réseau des réseaux, cette nouvelle configuration de « contre-experts collectifs » ou « intellectuels organiques », pourrait-on dire, a mis en lumière le projet hégémonique d'intégration planétaire par les technologies informationnelles.

C'est dans cette opposition entre projets différenciés de réaménagement du monde que se sont précisés les différences qui séparent le projet pluriel de partage des connaissances, dans la sphère de la circulation comme de la production, et le projet d'une société globale de l'information. Le fait que l'Unesco, elle-même, tende à substituer l'idée de « sociétés de la connaissance » à celle de société de l'information est un indice. D'une part, à la différence de la notion de société de l'information guidée par la seule technologie, les « sociétés de connaissance » sont « mind-driven », guidée par l'esprit. D'autre part, le refus de recourir à la notion singulière de « société globale » et d'adopter la notion plurielle de « sociétés » entérine le fait que les modes d'appropriation des technologies sont fonction de la diversité des configurations d'acteurs inscrits dans des contextes institutionnels, culturels, industriels et politiques. Bref est reconnue la spécificité des « régimes épistémiques ». Mais la notion de « connaissance » n'en continue pas moins de faire

problème. C'est ce qu'explique Philippe Quéau, à la fois ingénieur et philosophe du virtuel, et surtout le premier directeur de la Division de la société de l'information de l'Unesco, fondée à la fin du siècle dernier. La notion de « connaissance » est calquée sur le terme anglais « knowledge ». Or l'étymologie du mot anglais « knowledge » est étroitement liée à son verbe auxiliaire « can ». Tous deux renvoient à l'utilité et au pouvoir. Dans les langues latines, en revanche il existe un terme alternatif : « savoir » dont l'étymologie est liée à la racine indo-européenne « sap », « goûter », dont sont issus des mots comme « sagesse », « sapientia ». Le savoir renvoie à la théorie. Cette bataille des mots est loin d'être anecdotique. « Elle est », remarque Quéau, « symptomatique de la différence qu'il y a entre des visions philosophiques quant au rôle de la connaissance. Enfin, elle peut révéler des différences quant à la fin sociale que poursuit le refaçonnement des fondements d'une société ». Dans la réalité, ce qui c'est passé, c'est que la grande machine bureaucratique qu'est devenue Unesco a préféré ne pas se prononcer. Elle a gardé la dénomination « Société de l'information » pour désigner sa division. Et sous la pression de la délégation des Etats-Unis, de retour à l'Unesco après 17 ans d'absence, le premier directeur de cette division a été remplacé, trois ans après sa nomination, par une avocate spécialiste du droit international des affaires !

Une des principales questions stratégiques qui concerne la possibilité même de réalisation de sociétés du savoir est celle qui

concerne les règles en matière de propriété intellectuelle. Une question polémique et complexe dont la résolution détermine la crédibilité des discours et stratégies visant à construire cette société dans un monde où l'écart entre les promesses investies dans les technologies intellectuelles et les réalités de ses applications sociales ne cesse de croître.

L'information et le savoir sont de plus en plus traités comme un bien immatériel appropriable. Le caractère stratégique des droits de la propriété intellectuelle réside dans le fait que là se joue la bataille des nouvelles formes de brevets comme appropriation privée des connaissances. Il faut savoir que, en 1994, les accords de Marrakech qui fondent l'OMC ont aligné la législation mondiale relative aux brevets sur les normes américaines. Or la nouveauté de ces brevets est qu'ils ne concernent plus seulement les applications des idées et des inventions à la production de marchandises, mais les connaissances fondamentales dont le monopole risque de bloquer la poursuite des recherches. En d'autres termes, le domaine public dans lequel et par lequel les idées et les inventions se produisent est directement l'objet de l'appropriation. Cette privatisation du fonds commun de connaissances a pour conséquence de restreindre les droits aussi bien des auteurs que du public. Les semences génétiquement modifiées, les médicaments, le vivant, les codes informatiques sont directement concernés par cette appropriation privée de biens communs. Le fait est que la tendance lourde est à

l'extension des domaines appropriables. La lutte pour la mainmise des entreprises monopolistiques sur les normes techniques avec le développement des « formats propriétaires » en est une illustration parmi d'autres. Vient tout de suite à l'esprit l'exemple de la patrimonialisation des codes informatiques par la firme Microsoft. Mais il y a aussi l'exemple des controverses sur les standards industriels fermés dans les environnements des technologies de l'information et de la communication appliqués à l'*e-learning*. Les chercheurs en TICE, en sciences de l'information et de la documentation et les spécialistes des industries de la langue ont bien identifié le caractère d'axe vital que sont pour le développement des systèmes d'enseignement à distance les normes et les standards comme un des moteurs fondamentaux du système technique post-industriel. On le sait. Depuis la révolution industrielle, les normes constituent le socle des échanges internationaux. L'État et les organisations inter-étatiques en furent longtemps les garants. La normalisation contemporaine voit s'affronter dans tous les domaines les partisans d'une élaboration partagée des normes internationales appuyée sur la compétence universelle de la loi à ceux d'une globalisation des normes, sectorielles et minimales, définies principalement par les seuls opérateurs du marché.

C'est pour enrayer la captation monopolistique des savoirs que les gouvernements de l'Argentine et du Brésil ont déposé, fin 2004, un projet de réforme de l'Organisation mondiale de la propriété

intellectuelle, l'agence intergouvernementale qui n'a été rattachée au système des Nations Unies qu'en 1974 et dont la fonction est de définir à travers ses traités les normes qui réglementent la production, la distribution et l'usage des savoirs et connaissances. Créée pour encourager l'activité créative en protégeant la propriété intellectuelle, l'OMPI a cependant épousé une culture qui conduit à la mise en place et à l'expansion des privilèges des monopoles, souvent sans considération de leurs conséquences sociétales. L'expansion continuelle de ces privilèges et de leurs mécanismes coercitifs a entraîné coûts sociaux et économiques, entravant ou menaçant d'autres systèmes de créativité et d'innovation. Les deux gouvernements latinoaméricains, eux, proposent une approche rééquilibrée entre le « bien public de transmission du savoir » et la propriété privée, une vue plus équilibrée des bénéfices relatifs de l'harmonisation et de la diversité. Ce refaçonnement de l'agenda de l'OMPI se ferait au nom du développement durable et favoriserait l'ouverture vers la recherche de nouvelles approches du soutien à l'innovation et à la créativité. C'est pour cela que l'Argentine et le Brésil réclament une démocratisation en profondeur de l'institution. Et pour ce, soit à l'écoute de ses membres, soucieuse de répondre aux préoccupations de toutes les parties prenantes, en particulier la société civile organisée. Ce qui implique de lever l'ambiguïté du terme ONGs actuellement en vigueur à l'OMPI qui décrit à la fois les ONGs représentant l'intérêt public et les organismes d'utilisateurs qui

représentent les intérêts des titulaires des droits de propriété intellectuelle. Les pays du Sud tirent les leçons de leur expérience des accords de propriété intellectuelle souscrits dans le cadre des transferts de technologie qui à partir des années 1970 , bien avant l'ouverture de l' «âge de l'information», ont été ressentis comme des instruments de domination. Parce que assortis de clauses restrictives (achats liés, obligation faite au récepteur de communiquer au détenteur tous les perfectionnements sur les procédés, etc.)

La question de la propriété intellectuelle est longtemps restée l'affaire du droit. Traditionnellement, elle est, d'ailleurs, une des rares disciplines à s'en être occupée. C'est dans ce cadre juridique d'établissement de directives, de législations et de traités internationaux que se mobilisent les lobbies des monopoles cognitifs et médiatiques avec leurs cabinets juristes. Mais dans les controverses publiques, ils n'hésitent pas à faire appel aux clichés éculés de la guerre froide pour stigmatiser les opposants à la proprietarisation des savoirs publics comme de nouveaux apologues du « communisme ».

Si les organisations non spécialisées des Nations Unies dans le domaine ont longtemps esquivé le problème de la propriété intellectuelle en renvoyant les plaignants à l'OMPI, seule habilitée à le traiter, de plus en plus, toutes les grandes enceintes du système international où se décide le sort de la culture, de l'information et de la communication sont interpellées à ce sujet par les mouvements

sociaux, les coalitions des organisations professionnelles de la culture, mais aussi certains gouvernements de pays du tiers monde l'ont mis à l'ordre du jour. C'est le cas notamment lors du Sommet mondial comme lors des négociations sur la Convention sur la diversité culturelle. C'est là tout l'enjeu du bras de fer intergouvernemental autour de l'article 20 de la Convention qui confirme que les relations de la convention avec les autres traités devront être guidées par l'idée de « soutien mutuel, de complémentarité et de non subordination ». Lorsque les parties, l'ont, « interprètent et appliquent les autres traités auxquels elles sont parties, ou qu'elles souscrivent à d'autres obligations internationales (elles) prennent en compte les dispositions pertinentes de la présente convention ». L'article 21, lui, fait de la concertation et de la coordination avec d'« autres enceintes internationales » (non nommées) une des prémisses de l'application du précédent. Ces « autres enceintes », ce sont celles où se jouent également le sort de la diversité culturelle. C'est le cas de l'OMC, avec l'accord général sur le commerce des services (AGCS), où les services audiovisuels et culturels sont à l'ordre du jour des libéralisations. C'est aussi précisément le cas de l'OMPI concernée par la patrimonialisation des biens publics communs, source de créativité.

Car cette problématique doit se lire à la lumière de la nouvelle philosophie des biens publics communs. Ces biens qui ont nom non seulement culture, information, savoir et éducation, mais santé,

environnement, eau, spectre des fréquences de radiodiffusion, etc., tous ces domaines qui devraient constituer des « exceptions » par rapport à la loi du libre échange. Les principes qui permettraient la formulation d'un droit mondial apte à enrayer le grignotage par les logiques privées du champ de compétence des concepts de bien collectif et public sont en place : ils sont inscrits dans la Déclaration universelle sur les droits humains (1948) et la Convention internationale sur les droits civils et politiques, adoptée dix-huit ans plus tard. Mais la définition de ce patrimoine commun est toujours et, plus que jamais, l'objet de disputes dans les institutions internationales, de la Banque mondiale au Programme des Nations-Unies pour le développement. Une bataille politique autour d'un concept qui en augure d'autres.

Cette philosophie des biens communs motive les mobilisations des réseaux d'acteurs sociaux et professionnels auprès de ces enceintes internationales. Elle anime le mouvement des logiciels libres qui concurrence Microsoft, et, au-delà, les initiatives, plus morcelées, qui cherchent à étendre les modèles de coopération ouverte, de favoriser le partage volontaire de créations (accès libre des publications scientifiques à travers Library of Science (PloS), le site Wikipedia, gigantesque encyclopédie libre, multilingue, où l'internaute est invité à créer ou à améliorer les articles sous la supervision des autres, etc.).

Le principe des biens publics communs appliqué à la gestion mondiale des réseaux a fait irruption à la fin des années 70. Lorsque la Conférence mondiale administrative sur la radio (WARC), organisée par l'Union internationale des télécommunications (UIT), a mis, à la demande des pays du Sud pour l'essentiel, un terme à la monopolisation du spectre des fréquences de radiodiffusion, aux mains des grandes puissances maritimes depuis le début du siècle, c'est-à-dire, dès l'apparition des radiocommunications. C'est aujourd'hui la même nécessité de démocratiser l'espace mondial de circulation de l'information qui porte les mouvements sociaux et certains gouvernements comme ceux du Brésil ou de la Chine ou l'Union européenne à l'unanimité, à plaider, devant la même UIT, une réforme de la gouvernance d'Internet, actuellement sous contrôle des Etats-Unis. Le réseau des réseaux est en effet géré par l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (Icann). Doté d'un statut singulier (société de droit californien à but non lucratif), cet organisme contrôle, depuis 1998, l'accès à tout domaine virtuel, qu'il soit générique (com., org., gov., edu.,etc.) ou géographique (par pays). Mais, de fait, cet organisme relève en dernière instance du département de Commerce qui lui a délégué cette gestion. Le levier qui permet aux autorités américaines d'exercer leur emprise géopolitique sur le système est avant tout d'ordre technique : les « serveurs-racines », tête de pont du système d'adressage, sont sous le contrôle dudit département. Même les modifications apportées aux

bases de données par l'entreprise privée Verisign qui opère le dispositif ne sont effectuées qu'après accord des services ministériels. Malgré la pression de pays aussi différents que le Brésil, l'Iran, la Chine ou l'Union européenne, qui ont plaidé pour que la gestion du système soit confiée à un organisme indépendant relevant des Nations unies ou bien y associe d'autres acteurs et avant même que ne débute le sommet mondial de la société de l'information de Tunis, Washington a signifié son refus de transiger sur ce point. Preuve que l'«information dominance» est bien le socle de leur doctrine sur l'hégémonie mondiale. La carte même du dispositif technique des « serveurs-racines » est à l'image de la circulation inégale des flux : 13 ordinateurs puissants installés aux Etats-Unis (4 en Californie et 6 près de Washington), un à Stockholm, à Londres et au Japon.

Un défi global

Culture, savoir, médias. Tous ces champs ont partie liée. Une véritable politique culturelle est indissociable d'une politique de communication, elle même indissociable d'une politique d'enseignement et de recherche scientifique. Et réciproquement. En d'autres termes, il n'y aura pas de « sociétés des savoirs » sans interrogation sur les processus de concentration capitalistique des industries culturelles qui, si l'on n'y prend garde, risquent bien de préfigurer des logiques

structurelles dans les modes d'implantation des dispositifs du savoir. Il ne peut y avoir en ce sens de situation schizophrène. Or les grandes institutions internationales résistent à cette vision intégratrice. C'est l'enseignement que l'on peut tirer des négociations autour de la Convention. Dans le texte, ne figurent que deux allusions à la « diversité des médias ». L'une au point 12 du préambule qui rappelle que « la liberté de pensée, d'expression et d'information, ainsi que la diversité des médias, permettent l'épanouissement des expressions culturelles au sein des sociétés ». La seconde à l'article 6 qui, parmi les mesures à prendre, énumère au bas de la liste (point h) : « celles qui visent à promouvoir la diversité des médias, y compris au moyen du service public de radiodiffusion ». Ce que serait cette « diversité des médias », on ne le saura point. Pas la peine de chercher le mot « concentration », par exemple. Les propositions émanant de la société civile organisée, en particulier, le réseau CRIS (Droits de la communication dans la société de l'information), en vue d'inclure une référence à ce sujet ainsi que sur les médias libres et indépendants ont toutes buté sur une fin de non-recevoir. Le concept dérange.

Contre l'essor des monopoles cognitifs et des logiques de rentabilité financière à court terme qui limite la capacité collective à développer des innovations d'intérêt général, c'est aussi remettre en question les rapports de savoir. À un moment où la société tend à se convertir en « entreprise » et le lien science-société à se décliner

selon le prisme managérial, le besoin se fait sentir de nouvelles alliances autour de la recherche avec tous les producteurs de connaissances ouvertes afin de produire des connaissances sur notre monde, des biens publics et des innovations en réponse aux demandes non marchandes de la société. Cela implique une interrogation plurielle sur les nouvelles missions des centres de recherches et d'enseignement supérieurs.

Depuis l'entrée du concept de société de l'information dans l'affrontement entre projets de société, le problème des intellectuels a hanté les doctrines de réorganisation sociale par les techniques de l'intellect. L'appropriation par la valorisation capitaliste de la matière grise et de la créativité des marges critiques à des fins d'intégration est un des enjeux majeurs du projet hégémonique. Ce n'est pas un hasard si des théoriciens du management comme Peter Drucker qui dès les années soixante parlent de « société de la connaissance » ne cessent de faire des appels du pied aux "intellectuels" au motif que seule l'alliance entre l'imagination de ces derniers et le réalisme des "managers" peut permettre de construire ce nouveau type de société. Sans cette alliance autour du pragmatisme, martèle-t-il, les "intellectuels" sont condamnés à vivre dans un monde où "chacun fait ce qu'il veut mais où personne ne fait rien". Une anti-intellectualisme rampant fait la chasse aux sorcières contre la conscience réflexive sur les enjeux de la construction de sociétés de savoir pour tous. Le caractère

structurant des nouvelles technologies et l'intellectualisation générale du travail et de la consommation contribue à mettre à l'ordre du jour l'alignement des producteurs de savoir et d'information sur les dynamiques dominantes.

Le bouleversement des processus de travail et l'apparition d'une « intellectualité de masse » dans la société post-fordiste advient dans un contexte où l'espoir en la reconnaissance du « travail de la production de soi » par le développement de la création et la cognition, comme fondement d'une société libérée des contraintes du productivisme de l'ère fordiste, est contredit par la précarité, la surexploitation, la mobilité forcée, la sur-implication et la captation par l'entreprise du « capital humain » à des fins de profit. Abolir ce formatage dans la production comme dans la consommation est un des enjeux des nouvelles formes de luttes sociales et culturelles.

Pour en revenir à l'univers des utopies sociales dont je parlais au début, disons que la réalité contemporaine faite de tensions et de compromis ne doit pas nous faire oublier que le vieil idéal de la solidarité mondiale qui animait le précurseur de la science de la documentation, au seuil du 20^{ème} siècle, reste plus que jamais nécessaire au seuil du nouveau millénaire. Seule cette utopie du savoir partagé dans la production comme dans la consommation peut nous prémunir contre les projets de société de l'information en phase avec les leurres recyclés des idéologies ethnocentriques de la

modernisation sans fin. Utopie dont la réalisation est enfin possible, elle est le seul rempart contre le retour de la barbarie.

